



## Foire aux questions dans le cadre du 53<sup>ème</sup> cycle d'appel à propositions de l'AWDF

**Nous vous invitons à lire attentivement le guide de soumission de demande de subvention accessible sur la plateforme en ligne avant de remplir le formulaire de demande de subvention en ligne**

### Qui sommes-nous

Le [Fonds Africain pour le Développement de la Femme-AWDF](#) est une organisation panafricaine d'octroi de subventions qui ressource, renforce et soutient les droits des femmes, les organisations et les mouvements féministes africaines, dans la poursuite de la justice de genre et de la transformation sociale sur le continent africain et au-delà des territoires africains<sup>1</sup>.

### Type de subvention

#### 1. Pour quel type de subvention devrais-je soumettre une demande?

• Pour cet appel à propositions, il y a trois types de subvention à choisir en fonction de votre domaine d'intervention et de l'objectif de votre demande:

- ✓ **La subvention principale** encourage les candidatures contribuant à la promotion des droits des femmes, des filles et des personnes de genres divers. Nous donnerons la priorité aux projets qui s'attaquent aux obstacles structurels de l'égalité des genres et aux projets qui renforcent le pouvoir d'agir des femmes, des jeunes filles et personnes de genres divers à mener des actions en faveur de la justice de genre. En fonction de vos revenus confirmés/vérifiés de 2023, vous pouvez demander un montant maximum de 75 000 USD par an pendant deux ans, soit un total de 150 000 USD ou moins pour deux ans.
- ✓ **L'initiative KASA!** est une subvention réservée spécifiquement aux organisations de défense des droits des femmes enregistrées et opérant au Ghana, au Nigeria et au Sénégal engagées dans la lutte contre les violences sexuelles. La définition de la violence sexuelle par l'Initiative de recherche sur la

---

<sup>1</sup>. Dans le cadre de la subvention LFS-Le Sud aux Rênes du Leadership, AWDF soutient également les actions des organisations féministes et de défense des droits des femmes dans cinq pays du Moyen-Orient : Liban, Jordanie, Palestine, Irak et Yémen.

violence sexuelle peut être consultée en cliquant sur le lien : <https://www.svri.org/research-methods/definitions> En fonction de vos revenus confirmés/vérifiés de 2023, vous pouvez demander une subvention d'un montant maximum de 30 000 USD par an pendant deux ans, soit un total de 60 000 USD pour deux ans.

- ✓ **La subvention *Komboa*** est destinée aux organisations et aux réseaux dirigés par des femmes et des personnes des genres divers, opérant sur le continent africain œuvrant à soutenir et à amplifier le pouvoir d'agir, le leadership et les voix des femmes, des filles et des personnes de genres divers. L'initiative vise à renforcer et à appuyer les efforts féministes qui non seulement résistent aux mouvements antidroits mais qui contribuent également à la résilience des communautés dans lesquelles tout le monde peut s'épanouir. Nous encourageons tout particulièrement les candidatures des organisations opérant en Afrique centrale et australe. En fonction de vos revenus confirmés/vérifiés de 2023, vous pouvez demander une subvention d'un montant maximum de 200 000 USD pour une période de 12 à 24 mois.

## **2. Combien de demandes de subvention puis-je soumettre dans le cadre de cet appel à propositions?**

Vous ne pouvez soumettre qu'une seule candidature pour ce cycle d'appel à propositions. Veuillez donc choisir parmi les 3 types de subvention disponibles : la subvention principale, la subvention Kasa! et la subvention TKA. L'AWDF ne prendra en considération qu'une seule candidature par organisation.

### **Critères d'éligibilité**

#### **4. Est-ce que l'AWDF finance les organisations qui sont enregistrées et/ou dont le siège se trouve en dehors de l'Afrique?**

L'AWDF ne finance pas les organisations qui ne sont pas enregistrées et qui n'ont pas leur siège social en Afrique et/ou les organisations qui ne sont pas dirigées par des femmes africaines (équipe exécutive, conseil d'administration...)

#### **5. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations qui sont dirigées par des hommes : c'est-à-dire ayant un homme comme directeur exécutif/directeur général ou président du conseil d'administration de l'organisation ?**

Non, l'AWDF ne peut considérer que les candidatures des organisations dirigées par des femmes ou des personnes non binaires : organisations ayant une femme ou une personne non-binaire à la tête de son conseil d'administration et de sa direction exécutive, et dont la majorité (au moins 70%) de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes ou des personnes non binaires.

#### **6. Est-ce que l'AWDF finance les organisations légalement enregistrées depuis moins de trois ans ?**

L'AWDF n'accepte généralement pas les demandes d'organisations qui n'ont pas été enregistrées depuis au moins trois ans. Toutefois, dans des circonstances extrêmement

rare, l'AWDF prendra en considération les demandes d'organisations légalement enregistrées depuis moins de trois ans qui sont dirigées par des groupes de femmes et de filles particulièrement marginalisés notamment les femmes et les filles vivant avec un handicap, des femmes et des filles LBTQI+, les travailleuses du sexe, les femmes réfugiées et migrantes, les femmes vivant avec le VIH, les jeunes féministes et les autres groupes de femmes confrontées à d'autres formes de discrimination imposées. Cependant, avec le nouveau plan stratégique de l'AWDF, Lemlem, nous sommes en train de pivoter vers un nouveau cap et nous planifions d'avoir de nouveaux critères d'éligibilité plus étendus pour bientôt.

#### **7. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations communautaires de base ?**

Oui, l'AWDF accepte les demandes de subvention émanant des organisations communautaires de base si elles répondent à nos critères d'éligibilité.

#### **8. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes des organisations à but lucratif ?**

L'AWDF ne finance pas les organisations à but lucratif

#### **Les organisations ayant déjà reçu de financement de l'AWDF et les organisations recevant actuellement un financement de l'AWDF**

#### **9. Puis-je soumettre une demande jusqu'à la date limite de l'appel à propositions du 02 avril 2024 si nous avons encore un accord de subvention actif avec l'AWDF ?**

Si votre subvention actuelle prend fin **avant le 31 juillet 2024**, vous pouvez présenter une demande. Si votre subvention actuelle prend fin **après le 31 juillet 2024**, vous pouvez seulement soumettre une demande pour l'initiative Kasa ! (à condition que vous n'ayez pas une subvention Kasa ! encore active) ou pour la subvention *Kombo*.

#### **10. Notre organisation a déjà reçu une subvention de l'AWDF et/ou notre organisation a une subvention en cours de l'AWDF, pouvons-nous présenter une demande ?**

Si la subvention précédente de l'AWDF a pris fin et qu'il n'y a pas d'obligations contractuelles en cours, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez un accord de subvention en cours qui se termine avant le 31 juillet 2024, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez une subvention en cours qui se termine après le 31 juillet 2024, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de la subvention principale mais serez éligible pour notre deuxième appel à propositions de cette année qui sera lancé vers le mois de juillet 2024.

#### **Demande de subvention en tant que consortium et / ou demande de subvention multi-pays**

**11. Est-ce que l'AWDF accepte les candidatures d'organisations travaillant en partenariat/consortiums, coalitions, etc. ?**

L'AWDF accepte les candidatures pour des projets à mettre en œuvre par plus d'un partenaire tant que la demande émane d'un seul partenaire et que tous les partenaires désignés répondent à tous les critères d'éligibilité. Si vous soumettez une candidature pour un projet de consortium ou par plus de deux organisations, nous prendrons en considération l'éligibilité et le revenu annuel de l'organisation postulante et non le revenu annuel combiné de tous les partenaires dans le consortium ou la coalition. Nous acceptons également les demandes d'organisations qui ne travaillent pas avec des partenaires ou en coalition.

**12. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays ?**

Oui, l'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays tant que la justification du travail dans plus d'un pays est clairement formulée et stratégique avec un impact bien défini et mesurable dans chaque pays.

**13. Est-ce que nous pouvons avoir plusieurs profils sur la plateforme en ligne de demande de subvention de l'AWDF ou est-ce qu'une seule personne devrait s'inscrire pour accéder à un seul profil pour l'ensemble de l'organisation ou du partenariat ?**

Pour des raisons de sécurité des données, nous recommandons que chaque organisation n'ait qu'un seul profil pour l'organisation sur la plateforme en ligne.

**L'information financière**

**14. Quand AWDF dit que vous pouvez demander jusqu'à 50% du total de votre revenu organisationnel, que voulez-vous dire?**

Nous cherchons à connaître le total du revenu annuel de l'organisation (pas des projets individuels) provenant de n'importe quelle source (pas seulement de l'AWDF et pas seulement les subventions, cela peut être des fonds propres de l'organisation également) au cours des trois dernières années. Nous avons demandé des informations sur le total de vos revenus annuels des trois dernières années, car nous sommes conscientes de l'impact du COVID 19 sur les revenus des organisations dirigées par les femmes africaines. Ainsi, nous considérerons les demandes ne représentant pas plus de 50% du total de votre revenu de l'année dernière.

**15. Est-ce que l'AWDF n'accepte que les comptes audités ?**

L'AWDF accepte les comptes audités ou les comptes non audités signés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisation. Si vos comptes 2023 n'ont pas encore été audités ou vérifiés indépendamment, nous accepterons vos comptes de 2023 non audités mais signés par la direction ou le conseil d'administration. Veuillez à soumettre vos revenus confirmés pour 2023 si vous n'avez pas encore terminé votre audit pour 2023. Si vos

derniers comptes vérifiés étaient ceux de 2022, veuillez soumettre vos comptes vérifiés ou approuvés par la direction/conseil d'administration pour 2022.

**16. Est-ce que l'AWDF transfère des fonds dans tous les pays d'Afrique ? Soudan, Somalie, etc.**

En raison des restrictions de transfert bancaire imposées par le gouvernement du Ghana par le Bureau de Contrôle des Avoirs Étrangers (Office of Foreign Assets Control- OFAC) et autres, l'AWDF n'est pas en mesure de transférer des fonds au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie et en Irak. Si les demandes de subventions sont retenues, les organisations de défense des droits des femmes de ces pays peuvent envisager de conclure un accord avec d'autres organisations de défense des droits des femmes dans les pays éligibles pour agir en tant que sponsors fiscaux pour leur subvention.

**Calendrier de l'appel à propositions et de l'évaluation des demandes de subvention**

**17. Quelles sont les dates à retenir de cet appel à propositions ?**

L'appel à propositions AWDF sera lancé le **26 février 2024** et sera ouvert jusqu'au **02 avril 2024 à 23h59 GMT**.

**18. Comment se passe le processus d'évaluation des demandes et combien de temps faut-il entre la soumission d'une demande et l'approbation d'une subvention ?**

L'AWDF reçoit généralement plus de 1000 demandes à chaque cycle d'appel à propositions et nous avons un processus robuste pour examiner chaque demande. Toutes les demandes qui répondent à nos critères d'éligibilité et répondent le mieux à nos priorités pour ce cycle seront évaluées par notre département des programmes, avec, si nécessaire, la contribution de nos conseillères expertes régionales. Après l'évaluation des candidatures présélectionnées, nous demandons des références sur les organisations et compilons des rapports sur toutes les candidatures présélectionnées qui seront présentés à notre conseil d'administration pour l'évaluation et la décision finale. Si votre candidature est considérée inéligible, vous recevrez une notification d'ici la fin du mois de mai 2024. Si votre candidature n'est pas présélectionnée pour l'évaluation, vous recevrez une notification d'ici la fin du mois de juin 2024. Les candidatures soumises au cycle d'échéance du 02 avril 2024 seront présentées au conseil d'administration de l'AWDF à la fin du mois de juin 2024. Les candidatures retenues ou non retenues recevront une notification à la mi-août 2024.